

L'entente Canada-Colombie sur les droits de la personne est une « coquille vide », selon les leaders de la société civile

le 14 juin 2010

Ottawa – Aujourd'hui, les libéraux ont serré les rangs avec les conservateurs et ont mis fin à deux ans de débats publics orageux, en votant une loi qui ratifiera l'accord de libre-échange avec la Colombie de même qu'une nouvelle entente sur les droits de la personne qui, d'après les leaders de la société civile, révisé à la baisse les exigences en matière de respect des droits fondamentaux.

« Cette nouvelle entente sur les droits de la personne est vide, elle ne fait que confirmer la déplorable réputation de pays peu soucieux des droits de l'homme qui est accolée au Canada par le reste du monde, affirme Gerry Barr, président et directeur général du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). Elle crée de plus un dangereux précédent en amoindissant la portée des futures ententes de libre-échange, dont celle qui se négocie en ce moment même entre les Etats-Unis et la Colombie. »

L'adhésion des libéraux et des conservateurs à l'accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie était subordonnée à une entente parallèle controversée avec le gouvernement de Colombie. La version finale de cet accord parallèle – qui est considérablement éloignée des revendications des groupes indépendants de défense des droits de la personne – donne le pouvoir aux gouvernements de Colombie et du Canada de dresser leurs propres évaluations des conséquences de l'accord de libre-échange sur la situation des droits de l'homme. L'adoption de l'accord de libre-échange par le Parlement est en suspens depuis novembre 2008, date de sa signature, étant donné l'inquiétude généralisée de la population canadienne face à la mise en œuvre d'une entente de libre-échange avec un pays qui affiche un des pires bilans de l'hémisphère en matière de droits fondamentaux.

« Défendre les droits des travailleurs en Colombie mène à une “ sentence de mort ”, selon Ken Georgetti, président du Congrès du travail du Canada. Près de la moitié – 48 sur 100 – des assassinats de syndicalistes en 2009 dans le monde ont été perpétrés en Colombie, et pratiquement aucun des auteurs de ces crimes n'est en prison. Ratifier l'entente de libre-échange, à l'heure actuelle, signifierait pour le Canada qu'il ferme les yeux sur cette réalité brutale que vivent les travailleurs colombiens. »

En juin 2008, le Comité permanent des Communes sur le commerce international avait recommandé de ne pas ratifier l'entente sur le commerce tant que la situation des droits de l'homme en Colombie ne se serait pas substantiellement améliorée et tant qu'on n'aurait pas procédé à une évaluation préalable indépendante de l'impact de cette entente sur les droits de la personne. Mais la version finale de l'accord parallèle associé à l'entente de libre-échange ne tient compte d'aucune de ces recommandations.

« Les rapports annoncés dans ce nouvel accord parallèle ne seront crédibles que s'ils ont été produits par des experts indépendants, prévient Alex Neve, secrétaire général d'Amnistie Internationale Canada. Et il n'existe aucun mécanisme d'application pour garantir qu'on prêtera

attention et qu'on donnera suite aux préoccupations qui seront soulevées dans ces rapports. En vertu de cette entente parallèle, les gouvernements n'auront qu'à faire quelques vérifications de pure forme pour ensuite se congratuler. »

L'an dernier, les menaces et les meurtres se sont multipliés contre les Colombiens indigènes. Les collectivités afro-colombiennes, également, sont toujours l'objet de menaces et d'attaques de la part d'entreprises étrangères – minières, pétrolières et gazières – qui tentent de les déloger pour accaparer des terres lucratives. Plus de 286 000 personnes ont été déplacées de force en 2009, ce qui porte leur nombre total à près de 4 millions. Tout aussi troublantes sont les révélations sur le Service de renseignement civil de la Colombie qui, sur ordre direct du président et en étroite collaboration avec les escadrons de la mort paramilitaires, a espionné illégalement et sur une vaste échelle des organismes de défense des droits de la personne, des élus de l'opposition, des juges et des journalistes afin d'intimider les opposants et de les réduire au silence.

« C'est d'une évidence flagrante : les témoignages bouleversants des gens, en Colombie et au Canada, les milliers de courriels et d'appels reçus par les députés, tout cela nous force d'autant plus à réfléchir sérieusement à l'impact du libre-échange sur les droits fondamentaux de la population et des collectivités de Colombie, soutient Maude Barlow, présidente nationale du Conseil des Canadiens. Je suis indignée par l'empressement du gouvernement Harper à court-circuiter le processus démocratique pour faire passer une entente de libre-échange qui va aggraver la crise des droits de la personne en Colombie. »

Jusqu'à maintenant, l'administration Obama, préoccupée par les violations incessantes et répandues des droits de la personne, n'a pas encore ratifié l'entente de commerce entre les États-Unis et la Colombie. Mais Washington suit de près la position du Canada, dont l'adhésion à l'accord de libre-échange pourrait pousser le Congrès à surmonter ses réticences.

Pour de plus amples renseignements, contactez :
Elizabeth Berton-Hunter, Amnestie Internationale : 416-904-7158
Gauri Sreenivasan, CCIC: 613-219-4226
Dennis Greunding, CLC: 613-878-6040
Carleen Pickard, Council of Canadians: 613-301-8346